
Pour votre information et en vue d'une diffusion publique, veuillez trouver ci-dessous la publication :

Introduction de la publication Selon ma compréhension, le texte actuel de l'Organisation Mondiale de la Santé viole par plusieurs points les règlements suédois et internationaux, les déclarations des droits de l'homme et les lois régissant les infirmités pour des personnes handicapées.

Publication proprement dite En Suède, l'électrohypersensibilité (EHS) est une infirmité physique officiellement totalement reconnue (c'est-à-dire qu'elle n'est pas considérée comme une maladie). Des études de suivi montrent qu'entre environ 230 000 et 290 000 hommes et femmes suédois décrivent une quantité de symptômes lorsqu'ils sont en contact avec des sources de champs électromagnétiques. Les personnes électrohypersensibles ont leur propre association d'handicapés : l'Association Suédoise des Electrosensibles (<http://www.feb.se>) - Ce site possède une version en langue anglaise. Cette organisation est incluse dans la Fédération Suédoise des Handicapés (Handikappförbundens Samarbets Organ - HSO). Le HSO est la voix à l'unisson des associations suédoises d'handicapés, face au Gouvernement, au Parlement et aux Autorités Nationales. Il s'agit d'un corps coopératif comprenant aujourd'hui 43 organisations nationales suédoises d'handicapés (où l'Association Suédoise des Electrohypersensibles est une de ces 43 organisations), ce qui représente au total environ 500 000 membres individuels.

Les municipalités suédoises doivent évidemment respecter les règlements standards 22 des Nations Unies sur l'égalité des possibilités des personnes affectées d'un handicap ("Standardregler för att tillförsäkra människor med funktionsnedsättning delaktighet och jämlikhet" ; au sujet des règlements standards 22 des Nations Unies. Consulter à ce sujet le site <http://www.un.org/esa/socdev/enable/dissre00.htm>). Toutes les personnes affectées de handicaps vont donc recevoir l'assistance et l'aide auxquelles elles ont droit, selon l'Acte Suédois concernant le Soutien et l'Aide aux personnes présentant certaines infirmités fonctionnelles (LSS-Lagen) et l'Acte Suédois des Services Sociaux (Socialtjänstlagen). Les personnes atteintes d'infirmités ont donc différents droits et peuvent obtenir diverses sortes d'aides. Le but de ces droits et de ces aides est de fournir à chaque personne la chance de vivre comme tout le monde. Tout qui vit dans les entités communales suédoises doit avoir accès à une vie normale et les administrations communales doivent avoir une connaissance correcte des cas et être capables d'atteindre les personnes qui ont besoin d'aide et d'assistance. Les personnes handicapées pourront obtenir des aides extérieures afin qu'elles puissent vivre, travailler, étudier ou faire tout ce qu'elles désirent lors de leurs temps libres. Les administrations communales sont tenues de s'assurer de ce que chacun reçoive l'aide suffisante. Chacun doit

respecter le fait que de tels hommes et femmes peuvent avoir besoin de différentes sortes d'aides et s'en rappeler.

En Suède, les handicaps sont considérés sous l'angle de l'environnement. Aucun être humain n'est handicapé en soi ; au lieu de cela, il y a des insuffisances dans l'environnement, qui causent l'incapacité (comme le manque de rampe d'accès pour des personnes en chaise roulante ou de pièces assainies électriquement pour les personnes atteintes d'électrohypersensibilité). Cette vision de l'incapacité en relation avec l'environnement signifie de plus que même si l'on ne dispose pas de l'explication scientifique du handicap d'électrohypersensibilité, et même s'il existe des désaccords dans la société scientifique, la personne affectée d'une électrohypersensibilité sera toujours abordée de manière respectueuse et avec toutes les aides nécessaires dans le but d'éliminer l'incapacité. Ceci implique que la personne affectée d'une électrohypersensibilité aura la possibilité de vivre et de travailler dans un environnement électriquement assaini.

Ce point de vue peut être pleinement motivé en fonction des lois et règlements nationaux et internationaux actuels concernant le handicap et ce y compris les règles standard UN 22 (des Nations Unies) et le plan suédois d'action en faveur des personnes affectées d'un handicap (prop. 1999/2000 :79 "Den nationella handlingplanen för handikappolitiken - Från patient till medborgare". La Déclaration des Droits de l'Homme dans l'Union Européenne s'applique également entièrement.

Une personne est handicapée lorsque l'environnement contient certaines sortes d'obstacles. Ceci signifie qu'à ce moment, un homme ou une femme dans un fauteuil roulant ne peut pas monter dans un bus, dans un train ni entrer dans un restaurant ; cette personne présente une incapacité ou est handicapée. Lorsque le bus, le train ou le restaurant sont équipés pour l'accès en fauteuil roulant, la personne ne souffre pas de son handicap et n'est donc pas handicapée. Une personne électrohypersensible souffre lorsque l'environnement n'est pas adapté correctement à ses besoins personnels. Des stratégies destinées à permettre à une personne présentant ce handicap d'accéder à des locaux habituels comme des bibliothèques, des églises etc. sont par exemple d'éteindre les éclairages fluorescents à hautes fréquences, et au lieu de ceux-ci d'utiliser des ampoules ordinaires à incandescence. Un autre exemple est la possibilité d'éteindre - en tout ou en partie - les systèmes de transmissions par casques dans des salles (les personnes électrohypersensibles sont souvent très sensibles à ces systèmes de transmission).

Dans la municipalité de Stockholm - où je vis et travaille comme scientifique, avec la responsabilité d'explorer des solutions compréhensibles pour des personnes électrohypersensibles - de telles personnes ont la possibilité de faire assainir leur maison contre les champs électromagnétiques. Ceci signifie, par exemple, que les câbles électriques ordinaires sont remplacés par des câbles blindés. De plus, la

cuisinière électrique peut être remplacée par une cuisinière à gaz et les murs, le toit et les parquets peuvent être couverts d'un papier mural spécial ou d'une peinture contenant un produit protecteur arrêtant les champs électromagnétiques venant de l'extérieur (des voisins et des stations de base de téléphonie mobile). Même les fenêtres peuvent être recouvertes d'une mince feuille métallisée transparente comme mesure efficace pour restreindre l'immission des champs électromagnétiques dans la pièce ou l'habitation. Si ces modifications ne se révèlent pas optimales, ils ont la possibilité de louer de petits cottages que la ville de Stockholm possède à la campagne. Ces zones ont des niveaux plus bas d'irradiation que les autres. La municipalité de Stockholm a également l'intention de construire un village avec des maisons spécialement conçues pour des personnes électrohypersensibles. Ce village sera situé dans une zone d'irradiation à bas niveau.

Les personnes électrohypersensibles ont également le droit (légalement) d'être aidées par leur employeur afin qu'elles puissent travailler malgré leur handicap. Par exemple, elles peuvent obtenir des équipements spéciaux comme des ordinateurs de type " faible émission ", que les éclairages fluorescents à hautes fréquences soient remplacés par des ampoules ordinaires à incandescence, qu'il n'y ait pas de téléphone sans fil DECT dans leurs locaux etc.

Certains hôpitaux en Suède (par ex. à Umeå, à Skellefteå et à Karlskoga) ont également construit des chambres spéciales avec de très faibles intensités de champs électromagnétiques, afin que les personnes hypersensibles puissent y recevoir des soins médicaux. Un autre exemple est la possibilité pour des personnes électrohypersensibles de recevoir une voiture spécialement conçue afin que la personne puisse se transporter de son domicile à son lieu de travail.

Récemment, certains politiciens de la municipalité de Stockholm ont même proposé aux politiciens responsables du métro de la Ville de Stockholm qu'une partie de chaque rame soit sans téléphone mobile. Le fait que l'on puisse couper les téléphones mobiles dans ces parties choisies des rames permettrait à des personnes électrohypersensibles de voyager en métro (on peut comparer ceci à des personnes manifestant une allergie aux fourrures animales, pour qui par conséquent il est prohibé de se trouver en présence d'animaux comme des chiens ou des chats, dans certaines parties des rames).

De plus, lorsque l'infirmité d'électrohypersensibilité est discutée, il est également d'importance capitale que les connaissances les plus générales soient nécessaires avec pour objectif de mieux adapter la société aux besoins spécifiques des personnes présentant cette infirmité. Le code suédois de l'environnement " Miljöbalk " contient un excellent principe d'évitement prudent, lequel, évidemment, doit s'appliquer ici également en vertu du respect et de la volonté dans l'écoute des

personnes électrohypersensibles.

Naturellement, toutes les initiatives d'études scientifiques de l'infirmité d'électrohypersensibilité doivent être caractérisées et marquées par ce respect et cette volonté d'écouter. Les investigations auront pour seul but d'aider les personnes possédant cette infirmité particulière. L'initiative présentement proposée par l'Organisation Mondiale de la Santé semble négliger ce but et le programme de recherche suggéré semble plutôt remettre en question, introduire la suspicion, et sur des bases sans solidité, inclure le problème de l'électrohypersensibilité dans le domaine de la psychologie. C'est là une façon de voir qui est totalement à l'opposé du règlement 13 des règlements standards 22 des Nations Unies, lesquels disent clairement que les investigations scientifiques concernant les infirmités doivent de manière incontournable - et sans aucun préjudice - se focaliser sur les causes, l'apparition et la nature du problème. Ceci doit se faire dans le but unique et explicite d'aider et de soutenir la personne présentant l'infirmité. **Rien d'autre !**

De plus, il faut également mentionner que très récemment, à la fin de 2004, l'Association des Médecins Irlandais de l'Environnement (IDEA) a annoncé qu'ils ont identifié un sous-groupe de population qui est particulièrement sensible aux expositions à différents types de radiations électromagnétiques. Les niveaux tolérables conseillés pour les expositions à ces radiations non ionisantes sont uniquement basés sur leurs effets thermiques. Cependant, il est clair que ces radiations ont également des effets non thermiques qui doivent être pris en considération lorsqu'on établit des niveaux sans danger. L'électrosensibilité vécue par certaines personnes aboutit à une quantité de symptômes pénibles qui doivent également être pris en compte lors de l'établissement de niveaux tolérables d'exposition aux radiations non ionisantes et lors de l'implantation de mats et d'émetteurs (L'Association des Médecins Irlandais de l'Environnement (IDEA), 2004)

" Position de l'IDEA concernant les radiations électromagnétiques "
<http://ideaireland.org/emr.htm>

De plus l'IDEA souligne également ce qui suit : "1. Un nombre croissant de personnes en Irlande se plaignent de symptômes qui, alors qu'ils varient en nature, en intensité et en durée, peuvent être attribués clairement à l'exposition aux radiations électromagnétiques. 2. Les études internationales sur animaux au cours des 30 dernières années ont montré les effets potentiellement nocifs de l'exposition aux radiations électromagnétiques. Dans des études d'observations, les animaux ont montré une détresse manifeste lorsqu'ils sont exposés à des rayonnements électromagnétiques. Des expériences sur des cultures de tissus et sur des rats ont montré une augmentation de la malignité lorsqu'ils sont exposés à des radiations de téléphones mobiles. 3. Des études sur des utilisateurs de téléphones mobiles ont montré des niveaux significatifs d'inconfort chez certains individus faisant un usage intensif du téléphone mobile ou même dans certains cas après une utilisation

régulière sur des temps courts. 4. Les niveaux considérés comme sans risques en cours actuellement pour l'exposition à des radiations de micro-ondes ont été uniquement déterminés sur base d'effets thermiques de ces radiations. Il y a maintenant un vaste corpus de preuves qui montrent clairement que ces niveaux ne sont pas appropriés, étant donné que beaucoup d'effets de ce type de radiation ne sont pas en relation avec des effets thermiques. "

Enfin, l'Association Irlandaise des Médecins de l'Environnement " estime que le gouvernement irlandais devrait revoir d'urgence les informations actuellement disponibles sur le plan international concernant le sujet des effets thermiques et non thermiques de l'exposition aux radiations électromagnétiques en vue de mettre en œuvre immédiatement des recherches adéquates concernant les effets nocifs pour la santé de l'exposition à toutes les formes de radiations non ionisantes dans ce pays et concernant les formes de traitement disponibles ailleurs. Avant que les résultats de ces recherches soient disponibles, une base de données épidémiologiques devrait être mise en œuvre parmi des individus souffrant de symptômes estimés être en relation avec l'exposition à des radiations non ionisantes. Ceux qui déclarent souffrir des effets de l'exposition à des radiations électromagnétiques devraient voir leurs plaintes examinées de manière sensible et complète et un traitement approprié devrait être fourni par l'état. Les règles de sécurité les plus strictes possibles devraient être établies pour les installations de mât et d'émetteurs, ainsi que pour les niveaux acceptables d'exposition potentielle des individus aux radiations électromagnétiques, en ligne avec les normes observées en Nouvelle Zélande."

Evidemment, ces très récentes découvertes doivent également être prises en considération sérieuse pour toute proposition de recherche.

Avec ma sympathie et mes meilleures salutations, Olle Johansson